

**INVENTAIRE DES ARCHIVES
DU CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE
DE BRUXELLES**

par

C. DICKSTEIN

Archiviste du Centre Public d'Aide Sociale
de Bruxelles

**V. HOPITAUX POUR PELERINS
1. Saint-Jacques d'Overmolen.**



**C.P.A.S.
298a rue Haute.**

1993

**INVENTAIRE DES ARCHIVES
DU CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE
DE BRUXELLES**

par

C. DICKSTEIN

Archiviste du Centre Public d'Aide Sociale
de Bruxelles

**V. HOPITAUX POUR PELERINS
1. Saint-Jacques d'Overmolen.**



**C.P.A.S.
298a rue Haute.**

1993

AVANT-PROPOS

Le centre public d'aide sociale (C.P.A.S.) de Bruxelles a succédé en 1977 à la commission d'assistance publique (C.A.P.), et ceci en exécution de la loi du 8 juillet 1976, organique des C.P.A.S. Il est donc actuellement le détenteur et le propriétaire des archives antérieurement détenues par la C.A.P. (loi du 10 mars 1925), et par le conseil général des hospices et secours de Bruxelles (22 pluviôse an XI - 11 février 1803).

Les archives du C.P.A.S. de Bruxelles comprennent un noyau important constitué par les fonds provenant des institutions d'assistance qui se trouvaient situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles lors de la réunion de nos provinces à la République française, le 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795). On sait que cette réunion entraîna l'application dans les " départements réunis " de la législation républicaine, et donc celle des lois qui allaient, les 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796) et 7 frimaire an V (27 novembre 1796), réorganiser l'assistance publique. La commission des hospices de Bruxelles, installée le 19 nivôse an V (8 janvier 1797), et la commission de bienfaisance (janvier 1798) centralisèrent alors entre leurs mains ce qui subsistait des archives des établissements et institutions désormais confiés à leur administration. Les commissions seront réunies le 22 pluviôse de l'an XI (11 février 1803) pour former le conseil général des hospices et secours. Leurs archives sont, depuis lors, conservées dans un dépôt unique et forment ainsi, avec les archives produites depuis 1803 par les institutions successivement chargées de l'aide sociale, un ensemble cohérent, un tout indissociable, un " corps historiquement formé " selon la définition de Muller, Feith et Fruin, dont la loi organique des C.P.A.S. confie la garde au secrétaire général (article 45).

M. Paul Bonenfant, qui fut archiviste de la commission d'assistance publique entre 1922 et 1945, avait entrepris la publication systématique des inventaires d'archives qu'il avait établis pour quatre institutions datant de l'ancien régime. Parurent successivement les inventaires des fonds de l'hôpital Saint-Jean en 1932, de l'administration générale (Pauvres malades) en 1933, de l'hôpital Saint-Pierre en 1935, de la Suprême Charité en 1938.

Avec la publication du présent inventaire, premier d'une série de quatre consacrée aux archives des hôpitaux pour les pèlerins créés à Bruxelles au XIV^e siècle (Saint-Jacques d'Overmolen, Saint-Laurent, Saint-Corneille, Saint-Julien), le centre public d'aide sociale entend, en renouant avec cette tradition de publication, rendre la consultation de ses archives anciennes plus aisée et contribuer à une meilleure connaissance du passé bruxellois.

J. MAHIEU
Secrétaire général

INTRODUCTION

On sait que la pratique de l'hospitalité, celle des pèlerinages expiatoires et judiciaires, ont amené dans les villes médiévales, la création d'hôpitaux destinés à la réception des pèlerins et voyageurs. Quatre institutions de ce type existent à Bruxelles au XIV^e siècle, ce sont les hôpitaux Saint-Jacques, Saint-Corneille, Saint-Laurent et Saint-Julien.

L'hôpital Saint-Jacques d'Overmolen a été fondé avant le 4 septembre 1328, date à laquelle un privilège de Jean III de Brabant le confirme dans la possession de tous ses biens et établit - ou entérine - son mode d'administration (1). Sa fondation devait être de peu antérieure : le 18 octobre 1327, Henri de Ponte de Zaventines (2) avait transporté *pro allodio* à Gossuin Ghorijis une maison avec son fonds et ses dépendances à côté de la porte d'Overmolen : ce pourrait bien être celle dans laquelle - ou sur le terrain de laquelle - l'hôpital allait être établi. Le texte de cet acte est copié à deux reprises dans le plus ancien des cartulaires de l'institution (1334) (3), et si la première fois il y est simplement précédé de la mention " De lettere Heinreco van der Brugen van Zaventens Wisseleeren in Bruselle " et suit immédiatement l'intitulé du cartulaire, il apparaît ensuite au f° 47 de celui-ci sous un titre plus explicite : " Dit sijn de scepenen brieve van sente Jacops gasthuse. Irst van den huse in hemselve ... In derste, tgasthuus dat vercreghen was jeghen Heinrec van der Brugghen van Saventen ".

Un personnage semble jouer un rôle important dans la fondation et l'administration de l'hôpital à ses débuts puisqu'il fait l'acquisition de cette maison, c'est Gossuin Ghorijis, qui apparaît d'abord dans un acte de 1321 où il n'est pas fait mention de l'hôpital, puis régulièrement ensuite au nom de ce dernier dans de nombreux actes, tous copiés dans ses cartulaires et qui datent des années 1327-1345 (4). L'un d'entre eux qualifie Ghorijis de " bourgeois de Bruxelles " (5). Un autre, du 5 décembre 1344, le cite comme " proviseur de l'hôpital " (6). Le 21 mai 1345 enfin, il apparaît comme proviseur de la confrérie de Saint-Jacques, arrentant un bien appartenant à celle-ci (7). Il a donc sans aucun doute joué un rôle déterminant dans la constitution de l'une et la fondation de l'autre.

(1) Inventaire, n° 2

(2) A son sujet, voir C. DICKSTEIN-BERNARD, *La gestion financière d'une capitale à ses débuts : Bruxelles, 1334-1467*, dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 54, 1977, p. 312.

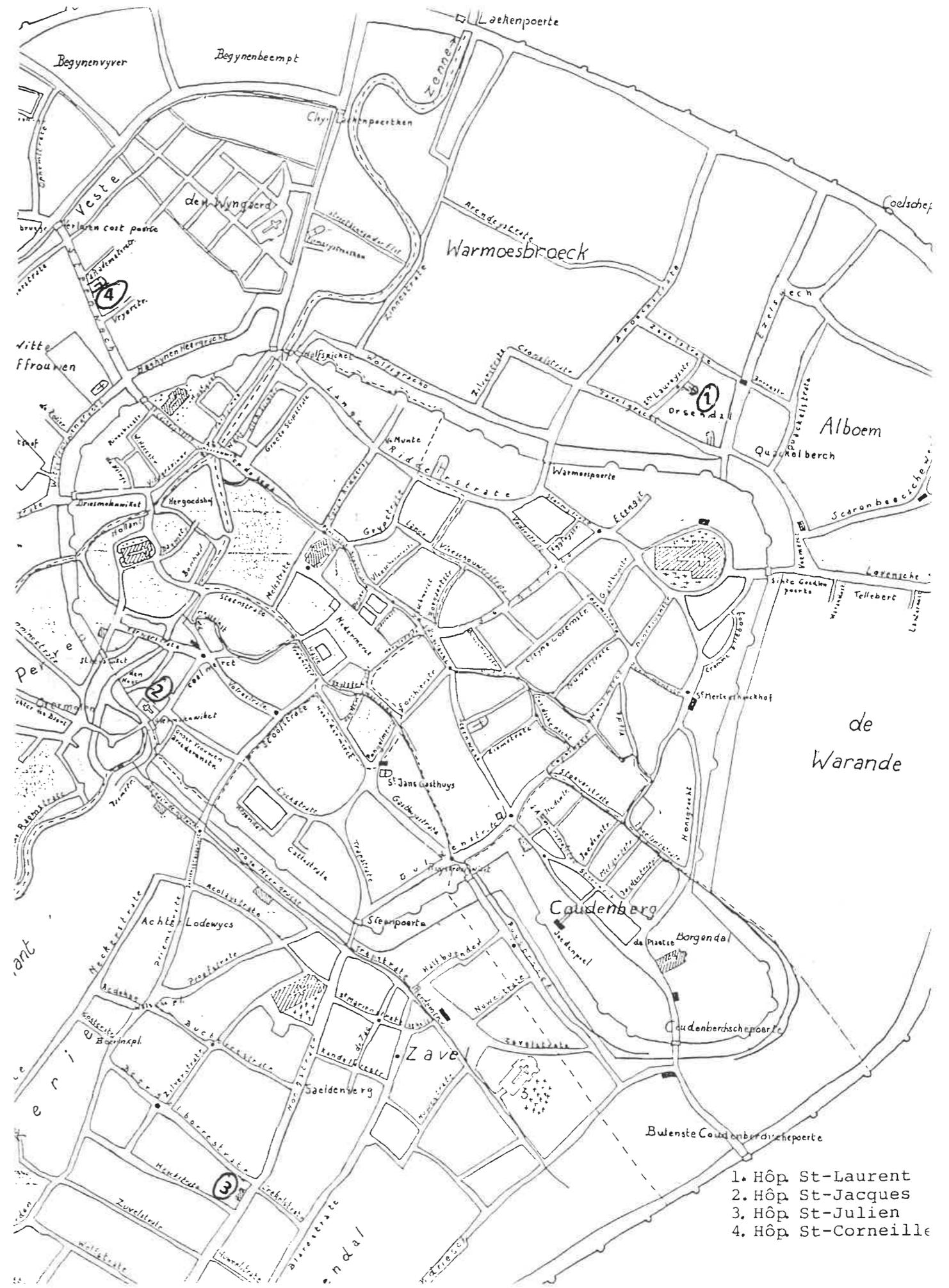
(3) Commencé le 10 août 1334 : inventaire n° 10 (ancien H. 1436).

(4) 5 février 1321 n.s., 21 mai 1345 : inventaire n° 10, f° 5 n° XIII, f° 57 v°. Il n'est plus cité dans le registre de la confrérie commencé en 1357 (cf. *infra*, p. II).

(5) *Ibidem*, f°s 6 r° et 52 v°, 53 r°.

(6) *Ibidem*, f° 60 r°.

(7) *Ibidem*, f° 15.



- 1. Hôp St-Laurent
- 2. Hôp St-Jacques
- 3. Hôp St-Julien
- 4. Hôp St-Corneille

L'acte ducal de 1328, en confiant l'administration de l'hôpital à la confrérie de saint Jacques, nous permet en effet de penser qu'elle est à l'origine de celui-ci. On sait que l'affiliation à une telle confrérie préoccupée de pèlerinages dispensait d'en accomplir, moyennant le versement du prix de celui-ci (8). Une confrérie avait été fondée sous ce même patronage de saint Jacques de Compostelle à Paris en 1315 déjà (9).

Le registre de la confrérie bruxelloise de saint Jacques, commencé le 2 août 1357 (10) et tenu à jour ensuite jusqu'en 1417, contient la liste des membres inscrits entre ces deux dates. Il y sont répertoriés selon la lettre initiale de leur prénom. Cette liste permet de se rendre compte du nombre des confrères, et souvent même de leur qualité ou profession. Laïcs et religieux s'y côtoient.

L'administration de l'hôpital, telle qu'elle a été confirmée par l'acte ducal du 4 septembre 1328, est confiée à quatre confrères, *virii ydonei*, élus chaque année au sein de la confrérie par les membres de cette dernière ou la plus grande partie d'entre eux. L'acte de 1328 désigne ces administrateurs du nom de " proviseurs ". Leur charge est annuelle. Ils sont désignés à la veille de la fête de saint Jacques (24 juillet), après la reddition des comptes des proviseurs sortants (11). Dès le début du XV^e siècle, les proviseurs sont parfois appelés " mambours " (12).

Au milieu du XV^e siècle, la ville de Bruxelles parvient à établir son contrôle sur la gestion de la plupart des institutions de secours de la ville. L'hôpital Saint-Jacques est le seul toutefois des quatre hôpitaux pour pèlerins que compte alors la ville à y être soumis. Les proviseurs ou mambours seront dès lors astreints à présenter leurs comptes annuels à l'inspecteur désigné par les autorités communales (13).

Il n'est pas certain que dès l'origine les administrateurs de l'hôpital aient été assistés par un clerc ou receveur. Les noms de quelques-uns de ceux-ci nous sont connus, mais pour le XV^e siècle seulement : Henri van Assche (1408), "her Art" van Liere (ou Lyre) (1423) (14), sont les plus anciens cités. Au XVI^e siècle, l'hôpital passe, comme toutes les autres institutions de secours de la ville, sous l'autorité de la Suprême Charité (15).

(8) J. IMBERT, *Les hôpitaux en droit canonique*, collection *L'église et l'état au moyen-âge*, VIII, Paris, 1947, pp. 120 et suiv.

(9) F. BARON, *Quatre études tirées des archives de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins*, voir le compte-rendu paru dans le *Bulletin de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 56, 1988, pp. 8 à 10.

(10) Inventaire, n° 178 (ancien H. 1439).

(11) Inventaire, n° 2.

(12) " Aert van Liere, Claes de Froyere, Machiel van Mabeert, Jan de Vrient, provisoren ende mamboren ... " : 1415 n.s., 23 mars, H. 1405, f° 46 v°.

(13) Actes des 9 mars 1447 n.s., 7 juillet 1449, et 15 juin 1452, Archives de la ville de Bruxelles, XVI, f°s 219 r°, 240 v°, et 266 v°.

(14) Le plus ancien des cartulaires contient certaines mentions écrites de la main de Gilles Cloet, proviseur (inv. n° 10, f° 66 v°, mention non datée). - Henri van Assche, " priester ende rintmeester sente Jacobs gasthuse " : 26 mai 1408 (*ibidem*, f° 79). - " Her Art van Lyre, priester ", en 1423 (intitulé du cart. n° 11, anc. H. 1437).

(15) PAUL BONENFANT, *Hôpitaux et Bienfaisance publique dans les anciens Pays-Bas des origines à la fin du XVIII^e siècle*, in *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, III, 1965, pp. 149 et suiv.

Dès le milieu du XIV^e siècle, les actes font également mention de proviseurs de la confrérie. A cette époque cependant les mêmes individus paraissent agir tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre institution (16). Au XVI^e siècle par contre, les relations entre hôpital et confrérie semblent devenues conflictuelles et c'est le Magistrat de Bruxelles qui arbitre, en 1511, le différend. Un acte qu'il accorde aux deux parties le 22 mai 1511 entérine la convention que celles-ci avaient fini par conclure entre elles : l'hôpital subsidiera annuellement la procession organisée et financée par la confrérie, et ses administrateurs assisteront au banquet de celle-ci avec leur clerc. Les offrandes à l'hôpital appartiendront à la confrérie, mais tous les dons et aumônes de lin, de " sargie " (17), bijoux et sommes d'argent donnés par testament ou autrement reviendront à l'hôpital. Les prévôts de la confrérie, mis à part le subside annuel de 5 Rg. fourni par l'hôpital, n'auront aucune part dans les revenus de celui-ci, ni les mambours de ce dernier rien à dire en ce qui concerne la confrérie (18). Les conditions de cet accord seront modifiées à diverses reprises ensuite (19).

L'hôpital, qui fonctionne déjà en 1330 (20), est conçu comme un asile pour voyageurs pauvres, auxquels il fournit le logement pendant quelques nuits : les legs faits au nom de Guillaume de Duvendorde en 1342 - 1343 à certaines institutions charitables et religieuses incluent une rente annuelle et perpétuelle de 4 s. de gros à son profit, pour acheter de la toile de lin sur laquelle on fera coucher les pauvres (21).

Au XVI^e siècle, et sans doute dès l'origine, l'hôpital est tenu par un concierge qui prépare le potage distribué aux hôtes, lave les draps, et fait régner la discipline (22). Il comprend deux salles ou *beyaert*, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, un chauffoir et un cellier (23).

-
- (16) " ... ad opus Jacobi dicti Scolemeester, recipientis ad opus fraternitatis beati Jacobi ... " : 26 avril 1352, n° 10, f° 23, et 1er juin 1358, *ibid.* f° 56 v° - " Jacobus dictus Scolemeester et Arnoldus dictus Baers, *provisores confraternitatis sancti Jacobi* " : 13 septembre 1358, *ibid.* f° 56 v° - " Promisit dare Jacobo idcto Scolemeester, *provisori hospitalis sancti Jacobi* ... " : 3 novembre 1358, *ibid.*, f° 62 v°. En 1364-1365 par contre, les actes font mention de 4 " maîtres et proviseurs de l'hôpital " : Jean Scotelvoet, Gilles Cloet, Henri van den Camborre, Martin Snellaert (12 juillet 1364, B. 665 n° 423 ; - 21 janvier 1365 n.s., H. 1405 f° 45 v°), et de Jacques Scolemeester, agissant au nom de la confrérie (14 janvier 1365 n.s., inv. n° 10, f° 65). En 1365 cependant, Gilles Cloet, que nous venons de voir citer avec ses trois collègues parmi les proviseurs de l'hôpital et qui agit encore seul au nom de ce dernier le 18 juillet 1365 (*ibidem*, f° 65 v°), est qualifié de proviseur de la confrérie le 12 mai (*ibidem*, f° 65 v°).
- (17) Serge ou saie, utilisée pour les couvre-lits, les housses etc. F. FAVRESSE, *Sargie, sargieambacht et petite-draperie à Bruxelles à la fin de XIVe siècle*, in *Etudes sur les métiers bruxellois au moyen-âge*, Bruxelles, 1961, pp. 85-86.
- (18) Inventaire, n° 5.
- (19) Le montant du subside notamment, fut revu et porté à 12 Rg. le 12 septembre 1611 (inv. n° 13, f° VIII).
- (20) "Pauperes domus sancti Jacobi in Bruxella" : 21 avril 1330 ("sabbato post quasimodo"), inv. 10, n° 22, f° 70.
- (21) Fondation Duvendorde, ACPASB., B. 659, cahier de parchemin, f° 5 r°.
- (22) Le concierge est cité dans le dénombrement de feux établi en 1526, mais non dans celui de 1496 : J. CUVELIER, *Les dénombremens de foyer en Brabant (XIVe-XVIe siècle)*, Commission royale d'histoire, in - 4°, 1912, p. 281, - Les mambours le désignent sous le nom de "gastweerder" (inv. n° 13, registre aux résolutions, *passim*).
- (23) J. VAN TICHELEN, *A l'ombre d'un vieux sanctuaire*, Imprimerie A. De Bièvre, Anvers, 1925, p. 17.

Dès le début du XV^e siècle, des ordonnances urbaines dénoncent la fréquentation abusive des hôpitaux pour pèlerins de la ville par les "ribauds et ribaudes", et tentent d'en réglementer l'accès (24). La Suprême Charité, en 1534, est chargée de ce soin : les pèlerins y seront admis pour une nuit, sur présentation d'un mereau (" teeken ") délivré par un de ses quatre serviteurs, qu'ils remettront au receveur ou au concierge de l'hôpital (25). Ce dernier n'héberge pas que des pauvres passants cependant. A diverses reprises, il sera contraint d'admettre des militaires (26).

Les mambours sollicitèrent et obtinrent du Magistrat le 21 mai 1664 l'autorisation de reconstruire l'hôpital et la chapelle (27). Le 4 juin 1664, les mambours résolurent de faire abattre les anciens bâtiments (28). La construction du nouvel hôpital commença à la fin de juin ou au début du mois de juillet suivant (29). Le nouveau bâtiment fut achevé au mois de mai 1665. Le 13 janvier 1666 un contrat avec le menuisier Straetmans portait sur la fourniture des lits (30). Mais les bâtiments de l'hôpital et l'habitation du concierge furent la proie des flammes lors du bombardement du 13 août 1695, tandis que la chapelle que l'on venait de faire construire était sérieusement endommagée (31). Une nouvelle restauration dut être entreprise. Les bâtiments restaurés sont représentés sur le plan figuratif de la ville dressé en 1768-1772 (32).

Les autorités considéraient cependant en 1776 que les hôpitaux pour pèlerins avaient été détournés de leur destination primitive. Le rapport du Magistrat, à cette date, avait conclu que les hôpitaux de ce type n'étaient plus " que des réceptacles des gueux et des gens sans aveu, qui n'y vont que pour se nourrir aux dépens de la fondation " (33). Aussi le 7 septembre 1780, devant l'épidémie de dysenterie qui régnait en ville, le prince de Starhemberg gouverneur général des Pays-Bas ordonna-t-il au Magistrat d'interdire aux " prétendus pèlerins " l'accès des hôpitaux Saint-Corneille, Saint-Jacques et Saint-Julien et d'y placer et soigner les pauvres malades (34).

(24) F. FAVRESSE, *Actes inédits du Magistrat et de la gilde de Bruxelles relatifs à la draperie urbaine*, in *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. CXII, 1947, n° 23, p. 77. - Même phénomène à Paris : B. GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Flammarion, 1976, p. 197.

(25) Archives de la ville de Bruxelles, *Geel correctieboek*, f° 217 : ordonnance du 27 mars 1534.

(26) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, édition illustrée, Culture et civilisation, Bruxelles, 1969, t. III, p. 208 : résolution du 31 octobre 1631. - Cf. également dans l'inventaire des archives de la fabrique d'église de Bon-Secours remises aux Archives générales du royaume (*infra*, p. VI), le n° 24.262 (1745).

(27) HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, III, p. 210. - VAN TICHELEN, *op. cit.*, p. 63.

(28) *Ibidem*, p. 67, qui renvoie à une liasse intitulée *Acta coram mamburnis* (n° 38 de son inventaire).

(29) *Ibidem*, p. 73.

(30) VAN TICHELEN, *op. cit.*, p. 75, qui cite Gaucheret (?).

(31) Inventaire, n° 123, compte pour 1691-1695, f° 42 v°.

(32) C. PERGAMENI, *Les archives historiques de la ville de Bruxelles*, Editorial-office, Bruxelles, 1943, p. 476, grands plans, n° 3. Voir la résolution de la Suprême Charité autorisant la reconstruction le 14 août 1703 : archives de la ville de Bruxelles, n° 1392. Ce plan a été établi en ± 1768-1772 : cf. L. DANCKAERT, *L'évolution territoriale de Bruxelles. La cartographie de ± 1550 à 1840*, Bruxelles, Arcade, 1968, n° 48, p. 62.

(33) H. 1560, p. 11

(34) Archives de la ville de Bruxelles, liasse 409.

La commission administrative des hospices civils instituée en application de la loi du 16 vendémiaire an V se vit confier les biens des quatre hôpitaux pour pèlerins avec ceux des autres " hospices " que comptait alors la ville, et la chapelle fut fermée au culte le 11 novembre 1798 (35). Par des arrêtés des administrations centrale et municipale, il avait été décidé d'attribuer au fonctionnement de l'hôpital Saint-Pierre - le grand hospice civil affecté au soin des malades - le surplus des revenus des quatre institutions pour les pèlerins (36). En 1798, la commission proposa de rebaptiser l'hôpital Saint-Jacques ainsi que ceux de Saint-Julien, Saint-Laurent et Saint-Corneille : ils deviendraient ainsi respectivement les hospices de la Constance, de l'Olivier, du Courage, et de l'Héroïsme (37) ! Ensuite elle résolut de louer leurs bâtiments, ce qui fut fait en ce qui concerne " la ci-devant chapelle de Bon-Secours ", ainsi que " la maison avec le quartier des infirmes de l'hospice Saint-Jacques située derrière la chapelle de Bon-Secours vis-à-vis la rivière ", en vendémiaire et frimaire de l'an VII (38). En fin de compte, les bâtiments seront vendus le 11 décembre 1818 (39).

*
* * *

Retracer le sort des archives de l'établissement ne s'avère pas aisé. La commission des hospices civils prit possession de celles répertoriées dans le présent inventaire, en 1797 selon toute vraisemblance, mais l'on ne trouve guère de documents se rapportant à ce transfert. Elles furent très sommairement inventoriées avec toutes celles constituant la série H par F. J. Wouters ensuite de la résolution du Conseil général des Hospices et Secours du 30 avril 1833. Elles constituaient les numéros H. 1434 à H. 1538 de l'inventaire général de cette série.

Les archives de la chapelle, par contre, restèrent entre les mains des administrateurs de celle-ci. La division entre archives de l'hôpital et archives de la chapelle semble cependant avoir été faite avec peu de soin et à l'heure actuelle les archives de l'hôpital comportent de nombreuses lacunes. Est-ce à dire que les pièces manquantes pourraient être retrouvées parmi celles restées en la possession des administrateurs de la chapelle ?

(35) HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, III. p. 212.

(36) La commission des hospices civils a été installée le 19 nivôse an V (8 janvier 1797). Les arrêtés en question datent des 11 et 18 prairial an IV (30 mai et 6 juin 1796), 16 fructidor an IV (4 septembre 1796), 25 vendémiaire et 26 brumaire an V (16 octobre et 16 novembre 1796). Cf. inv. n° 168.

(37) C. 976, p. 54 (14 février 1798) : proposition de la commission à la municipalité.

(38) Commission des hospices civils, Affaires relatives aux locations (C. 119), dossier de l'an VII.

(39) ACPASB. Propriétés, ventes 1806-1838.

Ces dernières furent utilisées en 1925 par J. Van Tichelen, vicaire de N.-D. de Bon-Secours pour un livre intitulé " A l'ombre d'un vieux sanctuaire ". Cet auteur publie, dans l'introduction de son ouvrage, l'inventaire sommaire de 90 pièces conservées à ce moment " dans la salle des archives de l'église ". Or certaines d'entre elles concernent indiscutablement l'hôpital (40). La lecture de l'ouvrage lui-même, et particulièrement celle des notes infrapaginales, permet de constater que l'abbé Van Tichelen y fait référence à d'autres documents encore, non cités dans son inventaire, et qui concernent également l'hôpital (41). Les archives conservées à l'église furent ensuite remises aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, où elles firent l'objet d'un inventaire sommaire établi par M. E. Persoons en 1968 (42). Un inventaire complémentaire par M. Philippe Muret est sur le point de paraître (n^{os} 38.285 à 38.319). On peut espérer que l'étude en parallèle des deux fonds permettra d'identifier quelques-unes des pièces du puzzle, qui paraissent disparues à l'heure actuelle.

(40) Introduction, pp. 9 à 12, sous les n^{os} 30 à 35, comptes du receveur de l'hôpital pour les années 1664 à 1702.

(41) Et notamment le registre de résolutions (± 1646 - ± 1661 ?) qu'il cite à la note 4 p. 17, et celui pour les années 1601-1623, cité aux notes 11 et 12 p. 19.

(42) *Beknopte Inventaris van Kerkelijke Archieven op het Algemeen Rijksarchief in bewaring gegeven*, 1969, pp. 8 - 15, n^{os} 24.233 à 24.363.

A. GENERALITES

1. Copie d'un mémoire rédigé en néerlandais, relatif aux origines de l'hôpital, à ses revenus et à ses administrateurs.
Papier, 1 pièce. XVIII^e s. (après 1743).

- 2 - 4. Privilèges généraux.
 2. 1328, 4 septembre. (Datum die dominica ante festum Nativitatis beate Marie Virginis gloriose, anno Domini millesimo tricentesimo octavo).
Jean (III), duc de Lotharingie, Brabant et Limbourg, prend sous sa protection l'hôpital et édicte différentes mesures concernant l'administration de celui-ci.
Parchemin. Fragment du sceau ducal.
 3. 1328, 4 septembre (Datum die dominica ante festum Nativitatis beate Marie Virginis gloriose, anno Domini millesimo tricentesimo octavo).
Jean (III), duc de Lotharingie, Brabant et Limbourg, prend l'hôpital nouvellement fondé sous sa protection.
Sceau perdu.
 4. 1330, 23 octobre, exhibant 2 actes du 16 avril 1330 n.s. (Datum anno Domini millesimo tricentesimo tricesimo, feria tercia post Undecim Milium Virginum).
Vidimus délivré le 23 octobre 1330 par Jean, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, de 2 bulles du pape Jean XXII datées du 16 avril 1330 n.s. Par la première le pape prend sous sa protection l'hôpital et ses biens. Par la seconde, il prie l'abbé de Saint-Michel d'Anvers d'intervenir pour que soient rendus à l'hôpital certains des biens qui lui avaient été subtilisés.
Parchemin. Fragment de sceau.

5. 1511, 22 mai (Gedaen opten tweentwintichsten dach der maent van meye int jaer oss (sic) Heeren duysent vijfhondert ende elve).
Acte du Magistrat de Bruxelles, rendu sur la requête des mambours de l'hôpital et des prévôts de la confrérie de saint Jacques ayant son siège dans le même hôpital, confirmant un accord intervenu entre parties en 1509 relativement au financement du repas annuel de la confrérie et au partage des offrandes.
Parchemin. Signé J. de Meldert.

B. ETAT ET ADMINISTRATION DES BIENS
--

- 6 - 9. Chartrier.
- 6 - 7. Biens à Bruxelles.
6. A à R → (42 actes dans 39 enveloppes).
7. S à Z → (44 actes dans 42 enveloppes).
- 8 - 9. Biens hors de Bruxelles.
8. A à L → (36 actes dans 25 enveloppes).
9. M à Z → (39 actes dans 35 enveloppes).
- 10 - 12. Cartulaires.
10. " Dit es dordenanse alle der scepenen brieve ja [. . .] elke comendene op sijn getal, van alle der eerflecker renten sospitaels Sente Jacops in Brusele, gheordineert bi Woutere Anderlecht, Vranc Bautsoen, Willem de Vrient ende Janne de Vleeschouwere, provisoren des voorseide huus, int jaer MCCC dertech ende viere [. . .] sinte Laureins dach ... " (10 août) (1).
- Volume in - 4°, de 88 f°s de parchemin. XIV^e siècle.
11. Cartulaire écrit par Art van Liere (Lyre), cleric et receveur de l'hôpital, établi par les mambours en 1423 et tenu à jour jusqu'à la fin du XV^e siècle (2).
- Volume in - 4°, parchemin, 110 f°s. XV^e siècle.
12. Volume composé de 32 f°s de parchemin, sans intitulé. Il contient principalement des copies de titres des XVI^e et XVII^e siècles. XVII^e siècle.
- 13 - 14. " Resolutieboeken ". Livres aux résolutions des mambours.
13. Volume composé de 49 feuilles de papier dans une couverture de parchemin. Les résolutions sont signées par les mambours. 8 octobre 1607 - novembre 1626.
14. Volume de papier, 13 mai 1722 - 28 avril 1787.

(1) Ce cartulaire a été tenu à jour ensuite par plusieurs mains différentes jusqu'au début du siècle suivant, sans doute jusqu'à l'établissement du cartulaire repris sous le n° 11.

(2) "Dit es den registre van alle den renten die tgasthuys mijns Heeren sinte Jacops in Brusele iaerlijx heeft incomende, ende daer hi af brieve, ende elken brief leidende na inhoud van den specialen brieven, ende was ghemaect bi den mamboren doen ter tijt sijnde bi Arde van Lyre, Claese den Froyere, Machiele van Mabeert ende Janne den Vrient. Ende screef her Art van Lyre, priester, anno XIII c XXIII ende was her Art vorscreven opten selve tijt cleric ende rentmeester van den gasthuys voirs ".

- 15 - 18. Censiers.
15. " Dit es de seins toebehoerende tSente Jacobs gasthuse ".
Rouleau de parchemin. XIV^e siècle.
16. " Dit es de tseins die Sinte Jacobs gasthuus heeft ".
Recueil contenant :
1° un censier de la première moitié du XIV^e siècle tenu à jour jusqu'à la fin de ce siècle et comprenant 14 f^os de parchemin.
2° quatre folios de parchemin faisant partie d'un censier plus petit
3° un fragment de couverture en parchemin.
Reliure moderne.
17. Censier établi en 1406 par Jean Lievens, Jean Rikaert, Jean van Onser Vrouwen Bruederen et Aert van Liere, mambours, tenu à jour pendant le XV^e siècle. 30 f^os de parchemin. Couverture ancienne incluse dans la reliure moderne. XV^e siècle.
18. Double du précédent. Non annoté. 25 f^os de parchemin. Reliure moderne. XV^e siècle.
19. Spécification des biens, revenus et charges de l'hôpital, suivant le dernier compte clôturé le 8 juin 1668 rendu par le receveur de l'hôpital Jean van der Avoort, signée par le receveur Spaens.
Un cahier. Papier. XVII^e siècle.
20. " Dénombrement de quelques biens et rentes de l'hôpital de Saint-Jacques du n° 1 à 14 ".
1 pièce. Papier. s.d. (XVIII^e s.).
- 21 - 32. Rentes et créances diverses détenues par l'hôpital et actes divers s'y rapportant.
- 21 - 23. Titres de rente sur la ville de Bruxelles.
21. Les proviseurs des pauvres de Sainte-Gudule font savoir qu'ils ont reçu en pure aumône pour ceux-ci 82 lb. 2 s. de monnaie courante de rente assignées sur la ville de Bruxelles et sur 1 bonnier et 3 verges de terre dans la paroisse de Laeken. Ils en promettent 40 s. de rente annuelle et perpétuelle à l'hôpital Saint-Jacques. Ces 40 sous proviennent de feu Gilbert van Woluwe, chanoine et trésorier de Sainte-Gudule.
Fragment de sceau. 12 février 1387 n.s.

22. Rente annuelle et perpétuelle de 6 Rg. vendue à l'hôpital Saint-Jacques. 22 juin 1480.
23. Rente perpétuelle de 35 florins vendue à l'hôpital Saint-Jacques.
Titre imprimé sur parchemin. Grand sceau de la ville. Papier. Plaqué. 30 septembre 1747.
- 24 - 27. Titres de rente sur le canal, et acte d'achat d'une rente.
24. Rente perpétuelle de 21 Rg. vendue à l'hôpital Saint-Jacques.
Parchemin. 6 janvier 1561 n.s.
25. Rente perpétuelle de 9 carolus au dernier 16, vendue à Guillaume van Liesvelt après rachat d'une rente perpétuelle de 10 Rg. au dernier 14 (1).
Parchemin. 24 décembre 1565.
26. Acquisition par Jean van der Avoort, receveur, au nom de l'hôpital Saint-Jacques à Pierre Folckaert et Elisabeth Phaeletius, conjoints, de deux rentes perpétuelles, l'une de 8 et l'autre de 4 Rg., qui leur venaient d'Elisabeth van Liesvelt. Témoins : deux échevins de Bruxelles.
Parchemin. 20 janvier 1620.
27. Copie sur papier, signée par J. de Waelhem, d'un extrait des comptes établis par Libert van Hamme, receveur domanial de Brabant pour le quartier de Bruxelles, pour les années 1561-1563 et 1562-1563, mentionnant le paiement à l'hôpital d'une rente de 18 carolus.
Une pièce. Papier. XVI^e siècle.
- 28 - 29. Rentes sur les Etats de Brabant, et divers s'y rapportant.
28. Titre d'une rente perpétuelle de 13 carolus 10 stuvers vendue à l'hôpital le 29 mars 1573-1574.
Parchemin. Fragment de sceau de cire rouge.
29. Minute d'une requête de J.-F. van den Berghen receveur de l'hôpital aux députés des Etats pour obtenir paiement de 4 rentes dues à ce dernier.
Papier. S.d. (après 1716).

(1) Aucune mention dorsale ne permet de penser que la rente a appartenu à l'hôpital. Néanmoins, l'acquisition par J. van der Avoort de rentes provenant de la succession van Liesvelt permet de le supposer (cf. n° 26).

30. Deux actes attachés relatifs au paiement par l'hôpital de la taxe sur les nouvelles acquisitions par les maisons religieuses :
- a) acte par lequel Gilles de Busleyden, 1er maître à la Chambre des Comptes, Roland de Mol, amman, et Jean van den Nuwenhove, commissaire à la taxation, fixent le montant dû par l'hôpital. Signé Busleyden et Nuwenhove.
25 mai 1516.
 - b) quittance signée par le troisième, receveur du quartier, commis à la recette de la taxe, pour la moitié de la somme due par l'hôpital.
Parchemin. 31 mars 1517 n.s.
- 31 - 32. Décharge et créance.
- 31. La ville de Bruxelles prend à sa charge le paiement des annuités des deux rentes viagères vendues en son nom par l'hôpital, l'une de 6 Rg. par an à Jean Dands alias de Greeve, fils de feu Guillaume, et l'autre, du même montant, à Gertrude Goedens, fille de feu Jean, et Jean Dands dit de Greeve.
Parchemin. 28 février 1489 n.s.
 - 32. Par devant deux échevins de Bruxelles, Henri van den Guchte se reconnaît redevable envers l'hôpital d'une dette de 28 Rg.
Parchemin. 9 juillet 1563.
- 33 - 36. Rentes et obligations diverses à charge de l'hôpital ou constituées sur ses biens, et actes divers s'y rapportant.
- 33. Acte de constitution de rente par Guillaume van den Heetvelde, Corneille van Druynen et Jean Blanckaert, mambours de l'hôpital Saint-Jacques, d'une rente perpétuelle de 6 Rg. par an en faveur d'Henri Moens, sur l'hôpital et les biens qu'il possède aux alentours.
Parchemin. 10 juin 1461.
 - 34. Acte de constitution d'une rente perpétuelle de 5 Rg. 1/2 vendue par l'hôpital, représenté par Arnoul de Kesterbeke, Michel Cloet, Siger de Crakere et Pierre de Obberge, mambours, pour la ville de Bruxelles, aux trois enfants de feu Guill. Mathijs et de feu Catherine van den Velde, acte passé devant deux échevins. La rente est garantie par les biens de l'hôpital.
Parchemin. 5 septembre 1475.

35. Quittance délivrée par Libert van Hamme, receveur domanial du quartier de Bruxelles, pour une somme de 5 lb. 16 s. constituant le capital de divers cens et rentes rachetés par l'hôpital.

Parchemin. Signée. 21 mars 1559 n.s.

36. Quatre pièces relatives à l'emprunt contracté par l'hôpital pour financer sa reconstruction. XVIII^e siècle.

a) Résolution des membours. 30 septembre 1765. Copie authentique sur papier de l'extrait correspondant du "resolutieboeck", délivrée par le notaire Coenders.

b) Condamnation volontaire prononcée par le Conseil de Brabant le 4 octobre 1765 en confirmation de l'obligation contractée au nom de l'hôpital le 1er octobre par Henri Leyniers, son receveur, envers Marie van den Brande, veuve de Gilles Meskens, pour le prêt à intérêt de 2000 florins d'argent de change, gagé sur l'hôpital et ses biens.

Parchemin.

c) Mandement d'exécution du jugement précédent délivré le même jour, 4 octobre 1765, sous le grand sceau du Conseil (fragment).

d) Le 1er huissier du Conseil de Brabant signifie la saisie des nouveaux bâtiments de l'hôpital à la suite du jugement précité.

Papier. 7 octobre 1765.

37 - 69. Actes et pièces diverses se rapportant à l'administration du domaine.

37 - 53. Baux.

a) Biens ruraux à :

37.	Anderlecht	3 mars 1478 (n.s.).
38 - 39.	Leeuw-Saint-Pierre	15 mars 1555 n.s. 30 avril 1567.
40 - 42.	Machelen-Sainte-Gertrude	10 mai 1411. 9 mai 1458. 29 janvier 1487 n.s.
43 - 45.	Molenbeek-Saint-Jean	23 mars 1479 n.s. 14 août 1544. 21 février 1562 n.s.
46 - 48.	Wambeek	14 avril 1475 n.s. 1er octobre 1555. 30 avril 1567 (avec constitution de garantie du 18 mars 1568 n.s.).
49 - 50.	Zaventem et divers	7 juin 1476 (Zaventem) 21 mai 1557 (Zaventem, Woluwe - Saint-Etienne, Machelen - Sainte- Gertrude).

b) Biens à Bruxelles :

51 - 52. Maisons au Coin des Teinturiers (*Verwershoeck*) 6 avril 1571 n.s.
9 mars 1573 n.s.

53. "Verhuerboeck".
Un volume. Papier. 10 août 1738 - 19 juin 1791.
54. Conditions auxquelles se fera une vente d'arbres à Anderlecht.
Une pièce. Papier. 1747.
- 55 - 59. Rachats de rentes dues à d'autres institutions de secours.
55. Rachat de rentes dues à l'hôpital Saint-Julien.
Un acte. Parchemin. 2 décembre 1512.
56. Rentes dues aux Pauvres de Sainte-Gudule.
Un acte. Parchemin. 22 décembre 1523.
57. Rentes dues aux Pauvres de Saint-Géry.
Un acte. Parchemin. 29 novembre 1530.
58. Rachat de rentes entre l'hôpital et les Pauvres de N.-D. de la Chapelle, par abolition de rentes mutuellement dues (1).
Un acte. Parchemin. 4 novembre 1550.
59. Rachat par abolition des rentes dues à et par l'hôpital Saint-Laurent.
Un acte. Parchemin. 24 décembre 1575.
- 60 - 67. Cens irrécupérables.
60. Deux listes de cens irrécupérables, datées l'une du 27 septembre 1687, l'autre du 26 mars 1704.
Deux pièces. Papier.
- 61 - 64. Quatre mandements de Charles II ordonnant aux huissiers du royaume d'assister l'hôpital dans le recouvrement de ses créances.
61. Parchemin. 28 juillet 1668.
62. Id. 7 juin 1670.
63. Id. 4 janvier 1673.
64. Id. 9 juin 1674.

(1) Cf. Pauvres de N.-D. de la Chapelle, B. 864, acte n° 155.

65. Récupération de créances diverses.

8 pièces. Papier. 1680 - 1687.

66. Etat des devoirs du notaire J. Lauwers de Bruxelles pour la récupération de diverses rentes impayées, effectués entre 1687 et 1693.

Une liasse. Papier.

67. Attestation délivrée par l'huissier van Rossem de ce que ses recherches entreprises à la demande de Corneille Spaens, receveur de l'hôpital, pour recouvrer un cens de 20 lb. " paiements " dû par Jacques Moyensoen sur une maison dans la Longue rue des Chevaliers (*Langeridderstrate*) sont restées infructueuses.

Une pièce. Papier. 7 février 1688, avec apostille du 14 mars 1693.

68. Mémoire relatif à des prestations effectuées pour l'établissement de la déclaration des propriétés foncières.

Une pièce. Papier. 1681.

69. Mandement de l'ammann Georges de Brimeu aux officiers de justice pour la mise en la possession de l'hôpital de biens à Meerbeek, et conditions pour la mise en vente publique de biens à cet endroit.

Une pièce. Papier. Sceau de papier, plaqué. 16 juillet 1672. Une liasse. Papier. 18 mai 1674.

70 - 72. Requêtes aux autorités de tutelle.

70. Requête présentée par le receveur Van den Schilde aux maîtres de charité généraux pour le réemploi de diverses sommes.

Une liasse. Papier. 1704.

71. Supplique au Magistrat par le receveur J.-F. van den Berghen pour obtenir l'autorisation de vendre un bois à Zaventem.

Une pièce. Papier. 1743.

72. Requête des mambours à la Suprême Charité pour obtenir l'autorisation de reconstruire une maison appartenant à l'hôpital.

Une pièce. Papier. 1765.

73 - 74. Litiges et procès.

73. Compromis devant le notaire Jacques de Meldert, à Bruxelles, entre le père Vincent de Hamere, prieur des dominicains et les mambours d'une part, et Henri de Hamere, prêtre, exécuteur testamentaire de feu Jean van Nethenen, prêtre, pour terminer un litige relatif à une rente assignée sur un bien situé près de l'église Saint-Jean-au-Marais, au coin de la rue de l'Hôpital.

Parchemin. 19 novembre 1512.

74. Procès entre Dominique van den Zype, receveur de l'hôpital, au nom de celui-ci, et Marie Raes, locataire d'une maison appartenant à la chapelle de Bon-Secours.

Une liasse. 1727 - 1728.

C. COMPTABILITE

75. Manuel du receveur rendant Spaens. " N° 25 ". Recettes et dépenses de l'hôpital.

Un volume. Papier. 1679 - 1697.

76 - 78. " Ontfanckboecken ".

76. Recettes de cens en espèces et en nature. Receveur Thomas van den Schilde.

Un volume. Papier. 1666 - 1697.

77. " Ontfanck boeck des gasthuys van Sinte Jacob ". " N° 27 ".

Un volume. Papier. 1715 - 1776.

78. " Ontfanck boeck van Sint-Jacobs gasthuys begonst anno 1777 ".
" N° 28 ".

Un volume. Papier. 1777 - 1793.

(1) Les comptes furent rendus d'abord devant les mambours, deux échevins délégués par le Magistrat et le visiteur des comptes (mention de vérification au dernier f° du compte n° 79), puis ensuite, après 1531 sans doute, devant deux délégués du Magistrat, les mambours entrant et sortant, deux maîtres de charité généraux (compte n° 18). D'après J. van Tichelen, *op. cit.* p. 10, les archives de l'église comprenaient en 1925 un double des comptes du receveur de l'hôpital pour les années 1664 à 1702.

- 79 - 167. Comptes des mambours, établis par le clerc et receveur de l'établissement, et commençant chaque année à la Saint-Jean (24 juin) (1).
79. Jean van Beerthem, Antoine Spysken, Pierre Vrientscap et Jacques van Bruyseghem, mambours, Martin Dullaert, clerc et receveur.
Ex. approuvé. Un cahier. Papier, 22 f^s. 1521-1522.
80. Jean van der Straten, Abraham van der Vlaest, Christophe Ollimaert, Jean Mosselman, mambours, Charles Baronaige, clerc et receveur.
Ex. non approuvés (" voer tgasthuys ") des comptes des années 1531-1532 et 1532-1533.
2 cahiers attachés. Papier, 14 et 15 f^s. 1531 - 1533.
- 81 - 85. **Recette de Josse Middelborch.**
81. Compte pour l'exercice 1552 - 1553.
Un cahier. Papier. 20 f^s.
82. Recueil réunissant les comptes pour les années 1553 à 1581 (1).
28 cahiers de papier réunis dans une couverture ancienne de parchemin portant la lettre A.
83. Trois comptes pour les années 1571-1572, 1577-1578 et 1578-1579 (incomplet).
3 cahiers. Papier. 22, 23 et 31 f^s (f^o 1 manque).
84. Compte pour la période allant du 11 novembre 1582 au 23 juin 1583.
Papier, 25 f^s.
85. Compte pour l'exercice 1584 - 1585.
Ex. approuvé. Un cahier. Papier. 33 f^s.
- 86 - 88. **Recette de Jean de Greve.**
86. Compte pour l'exercice 1590 - 1591.
Ex. approuvé. Un cahier. Papier. 35 f^s.
87. Compte pour l'exercice 1595 - 1596.
Ex. approuvé. Un cahier. Papier. 31 f^s.
88. Compte pour l'exercice 1599 - 1600.
Un cahier. Papier. 30 f^s.

(1) A partir de 1578 et jusqu'en 1582, la date initiale des comptes est la Saint-Martin (11 novembre) et non plus le 24 juin. On en revient ensuite au système ancien.

89. Compte approuvé en janvier et février 1604. Sans doute celui de 1602-1603 : l'intitulé (f° 1) manque. Clerc inconnu. Peut-être Jean de Greve.
Un cahier. Papier, 35 f°s.
- 90 - 96. **Recette de Guillaume Heuze.**
90. Compte pour l'exercice 1609 - 1610.
Un volume. Papier. 42 f°s.
91. Compte pour l'exercice 1610 - 1611.
Un volume. Papier. 42 f°s.
92. Compte pour l'exercice 1611 - 1612.
Un volume. Papier. 44 f°s.
93. Compte pour l'exercice 1612 - 1613.
Un volume. Papier. 42 f°s.
94. Compte pour l'exercice 1613 - 1614.
Un volume. Papier. 42 f°s.
95. Compte pour l'exercice 1614 - 1615.
Un volume. Papier. 42 f°s.
96. Compte pour la veuve de Guill. Heuze, pour les années 1615-1617.
Un volume. Papier. 42 f°s.
- 97 - 116. **Recette de J. van der Avoort.**
97. Compte pour l'exercice 1617 - 1618.
Un volume. Papier. 40 f°s.
98. Compte pour l'exercice 1618 - 1619.
Un volume. Papier. 41 f°s.
99. Compte pour l'exercice 1619 - 1620.
Papier. 38 f°s dont les 5 premiers manquent.
100. Compte pour deux exercices, de 1620 à 1622.
Papier. 44 f°s.
101. Compte pour trois exercices, de 1622 à 1625.
Un volume. Papier. 40 f°s.

102. Compte pour trois exercices, de 1625 à 1628.
Un volume. Papier. 88 f^os.
103. Compte pour deux exercices, de 1628 à 1630.
Un volume. Papier. 56 f^os.
104. Compte pour l'exercice 1630 - 1631.
Un cahier. Papier. 46 f^os.
105. Compte pour trois exercices, de 1631 à 1634.
Un volume. Papier. 58 f^os.
106. Compte pour trois exercices, de 1634 à 1637.
Un cahier. Papier. 36 f^os.
107. Compte pour deux exercices, de 1637 à 1639.
Un cahier. Papier. 35 f^os.
108. Compte pour trois exercices, de 1639 à 1642.
Un cahier. Papier. 33 f^os.
109. Compte pour deux exercices, de 1642 à 1644.
Un cahier. Papier. 30 f^os.
110. Compte pour cinq exercices, de 1644 à 1649.
Un cahier. Papier. 49 f^os.
111. Compte pour trois exercices, de 1649 à 1652.
Un cahier. Papier. 48 f^os.
112. Compte pour trois exercices, de 1652 à 1655.
Un cahier. Papier. 51 f^os.
113. Compte pour trois exercices, de 1655 à 1658.
Papier. 70 f^os.
114. Compte pour trois exercices, de 1658 à 1661.
Papier. 63 f^os.
115. Compte pour trois exercices, de 1661 à 1664.
Papier. 43 f^os.
116. Compte pour deux exercices, de 1664 à 1666.
Papier. 44 f^os.

117 - 124. Recette de Corneille Spaens.

117. Compte pour quatre exercices, de 1666 à 1670.
Papier. 44 f^s.
118. Compte pour cinq exercices, de 1670 à 1675.
Papier. 50 f^s.
119. Compte pour quatre exercices, de 1675 à 1679.
Papier. 46 f^s.
120. Compte pour cinq exercices, de 1679 à 1684.
Papier. 54 f^s.
121. Compte pour quatre exercices, de 1684 à 1688.
Papier. 43 f^s.
122. Compte pour quatre exercices, de 1688 à 1692.
Papier. 60 f^s.
123. Compte pour quatre exercices, de 1692 à 1696.
Papier. 67 f^s.
124. Compte pour deux exercices, de 1696 à 1698.
Papier. 57 f^s.

125 - 126. Recette de Jean-Baptiste Wauwermans.

125. Compte pour deux exercices, de 1698 à 1700.
Papier. 66 f^s.
126. Compte pour deux exercices, de 1700 à 1702.
Papier. 44 f^s.

127 - 130. Recette de Thomas van den Schilde.

127. Compte pour trois exercices, de 1702 à 1705.
Papier. 37 f^s.
128. Compte pour deux exercices, de 1705 à 1707.
Papier. 38 f^s.
129. Compte pour trois exercices, de 1707 à 1710.
Papier. 42 f^s.
130. Compte pour deux exercices, de 1710 à 1712.
Papier. 38 f^s.

- 131 - 134. **Recette de Jean-François Lion.**
131. Compte pour trois exercices, de 1712 à 1715.
Papier. 60 f^os.
132. Fragment de la minute du précédent. (f^os 13 v^o à 59 v^o).
Papier.
133. Compte pour deux exercices, de 1716 à 1718.
Papier. 43 f^os.
134. Compte pour deux exercices, de 1718 à 1720.
Papier. 44 f^os.
135. **Recette de Nicolas Hueghens.**
- Compte pour deux exercices, de 1720 à 1722.
Papier. 27 f^os.
- 136 - 138. **Recette de Dominique van den Zype.**
136. Compte pour trois exercices, de 1722 à 1725.
Papier. 34 f^os.
137. Compte pour trois exercices, de 1727 à 1730.
Papier. 31 f^os.
138. Compte pour quatre exercices, de 1730 à 1734.
Rendu par les héritiers de Dom. van den Zype.
Papier. 33 f^os.
- 139 - 146. **Recette de J.-F. van den Berghen.**
139. Compte pour deux exercices, de 1734 à 1736.
Papier. 26 f^os.
140. Compte pour deux exercices, de 1736 à 1738.
Un volume. Papier. 28 f^os.
141. Compte pour deux exercices, de 1738 à 1740.
Un cahier. Papier. 21 f^os.
142. Compte pour deux exercices, de 1740 à 1742.
Un cahier. Papier. 23 f^os.
143. Compte pour deux exercices, de 1742 à 1744.
Un cahier. Papier. 30 f^os.

144. Compte pour deux exercices, de 1744 à 1746.
Un cahier. Papier. 27 f^s.
145. Compte pour deux exercices, de 1746 à 1748.
Un volume. Papier. 26 f^s.
146. Compte pour deux exercices, de 1748 à 1750.
Un volume. Papier 25 f^s.
- 147 - 162. Recette d'Henri Leyniers.
147. Compte pour deux exercices, de 1750 à 1752.
Un volume. Papier. 24 f^s.
148. Compte pour deux exercices, de 1752 à 1754.
Un volume. Papier. 25 f^s.
149. Compte pour deux exercices, de 1754 à 1756.
Un volume. Papier. 57 p.
150. Compte pour deux exercices, de 1756 à 1758.
Un volume. Papier. 59 p.
151. Compte pour deux exercices, de 1758 à 1760.
Un volume. Papier. 55 p.
152. Compte pour deux exercices, de 1760 à 1762.
Un volume. Papier. 55 p.
153. Compte pour deux exercices, de 1762 à 1764.
Un volume. Papier. 54 p.
154. Compte pour deux exercices, de 1764 à 1766.
Un volume. Papier. 30 f^s.
155. Compte pour deux exercices, de 1766 à 1768.
Un volume. Papier. 27 f^s.
156. Compte pour deux exercices, de 1768 à 1770.
Un volume. Papier. 28 f^s.
157. Compte pour deux exercices, de 1770 à 1772.
Papier. 27 f^s.
158. Compte pour deux exercices, de 1772 à 1774.
Un volume. Papier. 26 f^s.

159. Compte pour deux exercices, de 1774 à 1776.
Un volume. Papier. 26 f^s.

160. Compte pour deux exercices, de 1776 à 1778.
Un volume. Papier. 28 f^s.

161. Compte pour deux exercices, de 1778 à 1780.
Un volume. Papier 24 f^s.

162. Compte pour deux exercices, de 1780 à 1782.
Un cahier. Papier. 20 f^s.

163 - 167. **Recette de François-Joseph van den Berghen.**

163. Compte pour deux exercices, de 1782 à 1784.
Un volume. Papier. 19 f^s.

164. Compte pour deux exercices, de 1784 à 1786.
Un volume. Papier. 20 f^s.

165. Compte pour deux exercices, de 1786 à 1788.
Un volume. Papier. 20 f^s.

166. Compte pour deux exercices, de 1788 à 1790.
Un volume. Papier. 20 f^s.

167. Compte pour deux exercices, de 1790 à 1792.
Un volume. Papier. 19 f^s.

168 - 169. **Recette de G. N. Drugman.**

168. " Compte premier que fait et rend à l'administration municipale de la commune ... G. N. Drugman directeur de l'hospice général civil de Saint-Pierre, et en cette qualité administrateur et receveur des biens du ci-devant hospice de Saint-Jacques ... laquelle recette a été réunie par des arrêtés des administrations centrale et municipale en date des 11 et 18 prairial et 16 fructidor an 4^{ème}, 25 vendémiaire et 26 brumaire an cinquième à celle dudit hospice général de Saint-Pierre ".

Un cahier. Papier 20 f^s. Du 10 frimaire au 5^{ème} jour complémentaire de l'an 5. (30 novembre 1796 - 28 septembre 1797).

169. " Compte second et final ".
Un cahier. Papier. 7 f^s. 1^{er} vendémiaire - 2 frimaire an 7 (22 septembre - 22 novembre 1797).

**D. PIÈCES RELATIVES A LA GESTION
DES MAMBOURS, RECEVEURS ET CLERCS**

170. Formule du serment des mambours.
Une pièce. Papier. XVIII^e s.
171. Par devant deux échevins de Bruxelles, les frères Martin et Antoine Spysken, Jean van Parijs et Antoine Boel, mambours de l'hôpital Saint-Jacques, reconnaissent qu'Adrien van den Wiele, secrétaire du Conseil de Brabant, leur a payé 24 lb. 7 s. 2 d. gr. et 5 1/2 mites de Brabant dûes par feu son père Pierre, anciennement clerc de l'hôpital, à l'issue du compte de 1519.
Parchemin. 22 septembre 1523.
172. Requête au Magistrat de Bruxelles présentée par les héritiers de Jean van der Avoort.
Une pièce. Papier. 1673.
173. Accord entre les héritiers de Corneille Spaens, receveur de l'hôpital, et les mambours.
Deux pièces. Papier. 9 juillet 1701 - 19 avril 1704.
174. Acte constitutif de garantie pour J.-F. Lion en tant que receveur de l'hôpital et de la chapelle, passé devant le notaire G. van der Noot : engagement d'une maison à la porte de Laeken, près de la *Simpelhuys*.
Papier. 15 novembre 1712.
175. Apurement des comptes du receveur Lion.
Deux pièces. Papier. 14 novembre 1747.

**E. CHAPELLE DE L'HOPITAL
CHAPELLE N.-D. DE BON-SECOURS**

176 - 177. Fondations de messes.

176. Frère Thomas, provincial de l'ordre des carmes de la province de Cologne, François van der Vleest, prieur des carmes ou frères de Notre-Dame de Bruxelles, et tout le couvent, font savoir que Nicolas de Froyere, fils naturel de feu Arnoul, a promis au couvent une rente annuelle et perpétuelle de 5 cheinsgulden assignée sur des biens au Marché-au-Bétail. Le couvent a promis en contrepartie de faire célébrer une messe perpétuellement tous les mercredis par un des frères à l'hôpital Saint-Jacques, avec un jeune frère comme servant. Le couvent paiera une somme à l'hôpital pour chaque messe non dite.

Parchemin. 4 mai 1424.

Transfixes : 4 billets relatifs à des paiements intervenus entre l'hôpital et le couvent. Papier. XVI^e siècle.

177. Copie authentique par le notaire van Mons (1747) du testament en date du 8 mars 1743 par lequel Christophore-François van Gemert, archer de Sa Majesté, garde noble, fonde une messe quotidienne et perpétuelle à sa mémoire dans la chapelle de Bon-Secours. Il l'assigne sur les revenus de la ferme de Ravensteyn dans la franchise de ter Vueren. Et pièces relatives au différent avec ses héritiers à ce sujet.

5 pièces. Papier. 1743 - 1747.

178 - 180. Confréries.

178. Confrérie de Saint-Jacques. Répertoire des membres, établi à partir du 2 août 1357 et continué jusqu'en 1417.

Un volume. Parchemin. 64 f^s. 1357 - 1417.

179. Jacques Boonen, archevêque de Malines, approuve la constitution dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques d'une confrérie en l'honneur de la Vierge.

27 mai 1628. Copie libre sur papier, non datée.

180. Urbain VIII reconnaît l'existence de la nouvelle confrérie de l'Immaculée Conception fondée dans la chapelle de l'hôpital et lui accorde des indulgences diverses.

1er août 1629. Copie libre sur papier, non datée.

- 181 - 182. Administration des biens de la chapelle.
181. Règlement pour les mambours, maîtres de la chapelle et receveurs, établi par le Magistrat et l'amman.
Copie sur papier. 27 mars 1626.
182. Conflits divers entre les mambours et receveurs de l'hôpital d'une part, et les maîtres et recteurs de la chapelle de l'autre.
11 pièces sur papier. 1702 - 1751.
- 183 - 188. Reconstruction de la chapelle et de l'hôpital.
- 183 - 185. Autorisation d'empiéter sur la voie publique.
183. Les mambours de l'hôpital ayant présenté devant la Chambre des Comptes de Brabant une requête tendant à obtenir l'autorisation de faire déborder sur la voie publique le nouveau bâtiment de l'hôpital et de la chapelle, à front du Coin des Teinturiers, l'autorisation leur est accordée moyennant le paiement annuel d'un cens recognitif irrédimible d'une poule.
Parchemin. Cachet plaqué sur papier de la Chambre des Comptes. 18 septembre 1664.
184. Le receveur royal du quartier de Bruxelles et les tenants-jurés de la Chambre des Tonlieux de Bruxelles font savoir que les mambours de l'hôpital ont constitué en garantie leur nouvelle construction par devant eux pour le paiement de la rente ci-dessus.
Un acte. Parchemin. 20 novembre 1664.
185. Trois pièces se rapportant au paiement du cens dû au domaine :
- a) Extrait du censier royal.
 - b) Requête de Corneille Spaens pour obtenir rémission des arriérés du cens impayé pendant 17 ans. Copie.
 - c) Attestation délivrée au même en date du 28 février 1682 de ce qu'il a payé le cens.
- 3 pièces. Papier. 1681 - 1682.
186. Etat de ce que les différents artisans réclament pour la construction de la nouvelle chapelle depuis le début des travaux jusqu'au 1er octobre 1692, avec relevé des paiements effectués, dressé par Henri Penninckx en présence du receveur Spaens et complété ensuite jusqu'au 1er juillet 1693.
Une liasse. Papier. 1er octobre 1692 - 1er juillet 1693.

187. Supplique adressée aux mambours de la Suprême Charité par ceux de la chapelle de N.-D. de Bon-Secours et les maîtres de la fabrique de celle-ci, exposant les difficultés financières pour le paiement des artisans qui ont construit la chapelle, laquelle a souffert du bombardement : ils demandent de pouvoir vendre des rentes garanties par les biens de l'hôpital. Elle porte, en apostille, l'avis négatif de la Suprême Charité en date du 22 janvier 1699. Elle est accompagnée d'un extrait du registre aux résolutions des mambours en date du 11 janvier 1699 décidant de la vente de ces rentes.
Deux pièces. Papier. 11 janvier - 22 janvier 1699.
188. Accord entre le maître ébéniste Philippe Peemans, les délégués du métier, et Pierre Janssens, doyen de celui-ci, pour l'achèvement des bancs (*gestoelte*) dans la chapelle.
Une pièce. Papier. 5 août 1709.
189. Le recteur et les maîtres de la chapelle N.-D. de Bon-Secours donnent pouvoir au notaire P. J. Tollenaers pour interdire de leur part tous travaux à la voie publique aux alentours de la chapelle.
Copie authentique sur papier délivrée par le notaire. 1751.
- 190 - 191. Recteurs de la chapelle.
190. Résolutions des mambours de la chapelle nommant comme recteur :
a) Henri Vandermarck le 7 novembre 1702.
b) Nicolas Doremans le 5 juin 1727.
2 pièces. Papier.
191. Copie de la résolution des mambours de la chapelle nommant Jean-François Gaucheret comme recteur en remplacement de Nicolas Doremans, et considérations ultérieures sur son incurie.
Une pièce. Papier. Après le 15 mars 1736.
192. Fondation Barthélémy Collet.
Reçu délivré par J.-B. van der Malen, prêtre, le 12 février 1734, à F. van den Berghen, mambour de la chapelle, pour une somme de 100 florins représentant huit mois de revenus de ladite fondation, accompagné d'une résolution signée par les mambours de la chapelle portant sur la vente de différentes offrandes faites à la chapelle pour réunir la somme en question.
2 pièces. Papier. 5 septembre 1733 - 12 février 1734.

**F. PIÈCES SANS RAPPORT DIRECT OU
APPARENT AVEC LE FONDS**

- 193 - 195. Papiers provenant sans doute de la famille van der Avoort.
193. Par devant deux échevins de Bruxelles, Jean van der Avoort, contrôleur des comptes des hospices et hôpitaux de Bruxelles, a promis annuellement et perpétuellement à Ghislain van der Borch pour Claire de Smith, veuve d'Arnoul Rampaert, 50 Rg. de rente. Il a assigné en garantie tous ses biens et spécialement un fonds avec des maisons appelé *de Keyser*, près du Béguinage, entre la petite porte de Laeken et la *Simpelhuys*, avec le consentement de la ville, s.f.
- Un acte. Parchemin. 3 janvier 1636.
194. Certificat délivré à Laurent van der Avoort, fils de Corneille, secrétaire de la Chambre des Tonlieux dans cette ville, par le Magistrat de Tirlemont.
- Un acte. Parchemin. 12 mars 1639.
195. Relevé des sommes réclamées par un nommé Quentin Van der Elst à Jean van der Avoort durant les années 1621 - 1646.
- Une pièce. Papier. Après juin 1646.
196. Document ayant sans doute fait partie des papiers personnels du receveur Jean-François Lion. Copie d'une requête au Magistrat de Bruxelles présentée par le procureur Pierre Lion au nom des amis de feu Nic. Dort alias van der Doodt au sujet d'une bourse d'études qui avait été fondée par le défunt et attribuée au plus jeune fils du requérant, Jean-François (avec rétroacte).
- 2 pièces attachées. Papier. 1707.
- 197 - 198. Titres de rentes divers.
197. Vidimus, délivré le 9 juillet 1564 par les bourgmestre et échevins de Westcappel en Zélande, d'un titre de rente sur la ville d'Anvers. Il s'agit d'une rente perpétuelle de 6 florins carolus par an vendue à Corneille de But et Pierre Moys.
- 1 acte. Parchemin. 13 juin 1533.
198. Titre de la rente perpétuelle de 18 florins du Rhin par an vendue par la ville de Bruxelles à Catherine Roelants.
- Parchemin. 4 janvier 1651.

- 199 - 201. Trois actes d'acquisition par Etienne van Yssche, clerc juré des receveurs et trésoriers de la ville de Bruxelles, de rentes sur les revenus domaniaux en Brabant et biens divers.
199. Acte émanant de Jacques van Ophem, receveur du quartier de Bruxelles, et des tenants-jurés de la Chambre des Tonlieux : vente par Henri van Ginderachter et Barbe Middelborch, conjoints, d'une rente perpétuelle de 6 Rg.
Parchemin. 28 juillet 1616.
200. Acte émanant de J.-B. Houwaert, pour le receveur du quartier de Bruxelles et les tenants-jurés de la Chambre des Tonlieux : vente par Gérard de Kempenere, Guill. van der Meulen et Jean van der Elst, héritiers de feu Jean et Anna van Schutteput, d'une rente perpétuelle de 50 lb. de 40 gr. flamands assignée sur les domaines de Bruxelles.
Parchemin. 3 décembre 1616.
201. Par devant trois échevins de Bruxelles, E. van Yssche acquiert en vente forcée des biens à Anderlecht au *Bosschaertvelt* ainsi qu'une rente perpétuelle de 10 florins du Rhin sur les domaines royaux du quartier de Bruxelles.
Un acte. Parchemin. 28 janvier 1623.
- 202 - 209. Divers.
202. Par devant trois échevins de Courtrai Guill. de Brune a reconnu que Pierre van Neste lui avait acheté et payé une maison en héritage hors de la *Rysselporte*.
Un acte. Parchemin. 4 mars 1561 n.s.
203. Philippe (IV) d'Espagne autorise Georges Mertens, habitant de Bruxelles, à tester.
Une pièce. Parchemin. 20 janvier 1652.
204. Copie libre sur papier du testament de Jean-Baptiste van der Straeten, prêtre de la cathédrale de Tournai.
Une pièce. 2 janvier 1659.
205. Acte constatant que Jean-Baptiste Desprez, fils de Paul, natif de Bruxelles, ayant prouvé qu'il avait accompli les études requises et ayant demandé à être examiné aux fins d'être reçu franc-maitre chirurgien, a été interrogé par les médecins assesseurs du Collège de Médecine et les doyens sortis et en charge du métier des chirurgiens et barbiers, ensuite de quoi il a été reçu. Il a prêté serment entre les mains d'un échevin.
Acte signé van Maelen. Parchemin. Le sceau plaqué du Collège de Médecine est perdu. 17 avril 1696.

206. Inventaire de différentes pièces relatives à une demande d'exemption d'impôts adressée aux Etats de Brabant en 1661 par le colonel baron de Herissem. 7 août 1698.

Une pièce. Papier. Copie authentique. Signature illisible.

207. Attestation par le contador des gens de guerre Le Febvre certifiant que le commissaire ordinaire Josse Halewyck, par la mort de Barthélémy Le Mire, est devenu un des six plus anciens commissaires domiciliés à Bruxelles qui bénéficient des exemptions et franchises. 9 janvier 1700.

Copie authentique sur papier non datée signée par le notaire G.F. Varlée (sic).

208. Procès-verbal d'accord passé entre Anne Bontinck, veuve du baron de Lynden, requérante contre Louis Gesmary (ou Resmarii), et ce dernier, pour mettre fin à un procès intenté le 10 juin 1711 devant les échevins de Bruxelles. 15 novembre 1714.

209. Mandement de l'empereur Charles (VI) à tous les huissiers du royaume, leur ordonnant d'exécuter la condamnation volontaire au profit de Charles Michiels et à charge de Martin Meys, maire de la cour censale de Ruysbeeck dans la paroisse de Kampenhout.

Une pièce. Parchemin. 2 août 1719.

TABLE DE CONCORDANCE

ANCIENNES COTES H (WOUTERS)		NOUVELLES COTES
1434	1°	4
	2°	2, 3
	3°	5
	4°	6 et 7
	5°	
	6°	
	7°	
	8°	
	9°	
	10°	
	11°	8 et 9
	12°	
	13°	
	14°	
	15°	
	16°	
	17°	
	18°	
	19°	15
	20°	
	21°	28, 200
	22°	22 à 26, 31, 198
	23°	6
	24°	7
1435	1°	37 à 53
	2°	208
	3°	20
	4°	204
	5°	6
	6°	176, 170, 54, 73, 30

ANCIENNES COTES H (WOUTERS)	NOUVELLES COTES
1436	10
1437	11
1438	12
1439	178
1440	13
1441	14
1442	53
1443	16
1444	17
1445	18
1446	76
1447	Retiré du fonds → fonds 0.
1448	75
1449	77
1450	78
1451	83, 89, 99, 132
1452	79
1453	80
1454	81
1455	82
1456	84
1457	85
1458	86
1459	87
1460	88
1461	90
1462	91
1463	92
1464	93
1465	94
1466	95
1467	96
1468	97
1469	98
1470	100
1471	101

ANCIENNES COTES H (WOUTERS)	NOUVELLES COTES
1472	102
1473	103
1474	104
1475	105
1476	106
1477	107
1478	108
1479	109
1480	110
1481	111
1482	112
1483	113
1484	114
1485	115
1486	116
1487	117
1488	118
1489	119
1490	120
1491	121
1492	122
1493	123
1494	124
1495	125
1496	126
1497	127
1498	128
1499	129
1500	130
1501	131
1502	133
1503	134
1504	135
1505	136
1506	137
1507	138

ANCIENNES COTES H (WOUTERS)	NOUVELLES COTES
1508	139
1509	140
1510	141
1511	142
1512	143
1513	144
1514	145
1515	146
1516	147
1517	148
1518	149
1519	150
1520	151
1521	152
1522	153
1523	154
1524	155
1525	156
1526	157
1527	158
1528	159
1529	160
1530	161
1531	163
1532	162
1533	164
1534	165
1535	166
1536	167
1537	168
1538	169

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX *

A.

ANDERLECHT, prov. Brabant, arrond.
Bruxelles - capitale, 37, 54, 201. -
Lieu-dit, voir *Bosschaertvelt*.

ANDERLECHT, (Gautier), proviseur de
l'hôpital Saint-Jacques, 10.

ANVERS, prov. Anvers, 197.

ASSCHE, (Henri van), prêtre, receveur
de l'hôpital Saint-Jacques, II.

AVOORT, (Jean van der), 195. -
Receveur de l'hôpital Saint-Jacques,
19, 26, 97 - 116. - Contrôleur des
hôpitaux et hospices de Bruxelles,
193. - Ses héritiers, 172.

AVOORT, (Laurent van der), fils de
Corneille, secrétaire de la Chambre
des Tonlieux de Tirlemont, 194.

B.

BAERS, (Arnoul), proviseur de la
confrérie de Saint-Jacques, III.

BARONAIGE, (Charles), clerc et
receveur de l'hôpital Saint-Jacques,
80.

BAUTSOEN, (Francon), proviseur de
l'hôpital Saint-Jacques, 10.

BEERTHEM, (Jean van), mambour de
l'hôpital Saint-Jacques, 79.

BERGHEN, (François van den),
mambour de la chapelle N.-D. de
Bon-Secours, 192.

BERGHEN, (François - Joseph),
receveur de l'hôpital Saint-Jacques,
163 - 167.

BERGHEN, (Jean - François van den),
receveur de l'hôpital Saint-Jacques,
29, 71, 139 - 146.

BLANCKAERT, (Jean), mambour de
l'hôpital Saint-Jacques, 33.

BOEL, (Antoine), mambour de l'hôpital
Saint-Jacques, 171.

BONTINCK, (Anne), veuve du baron de
Lynden, 208.

BOONEN, (Jacques), archevêque de
Malines, 179.

BORCH, (Ghislain van der), 193.

Bosschaertvelt, lieu-dit à Anderlecht,
201.

BRANDE, (Marie van den), veuve de
Gilles Meskens, 36.

BRIMEU, (Georges de), amman de
Bruxelles, 69.

BRUGEN, *Bruggen*, (Henri van der),
voir PONTE (Henri de).

BRUNE, (Guillaume de), 202.

BRUXELLES, Belgique, capitale. -
Amman, voir BRIMEU. MOL. - Clerc
des receveurs, voir YSSCHE. -
Chirurgien, voir DESPREZ. -
Hôpitaux, voir SAINT-CORNEILLE,
SAINT-JACQUES, SAINT-JULIEN,
SAINT-LAURENT, SAINT-PIERRE.
- Lieux-dits, voir TEINTURIERS. -
Maisons, voir *Keyser*. - Maison des
Aliénés, voir *Simpelhuys*. -
MARCHE-AU-BETAIL, 176. -
Notaires, voir COENDERS,
LAUWERS, MELDERT, MONS,
NOOT, TOLLENAERS, VARLEE. -
Portes, voir LAEKEN,
OVERMOLEN. - Rues, voir
CHEVALIERS, HOPITAL.

* Les chiffres romains renvoient aux pages de l'introduction, les nombres en chiffres arabes aux numéros de l'inventaire.

BRUYSEGHEM, (Jacques van),
mambour de l'hôpital Saint-Jacques,
79.

BUSLEYDEN, (Gilles de), 1^{er} maître la
Chambre des Comptes de Brabant,
30.

C.

CAMBORRE, (Henri van den), proviseur
de l'Hôpital Saint-Jacques, III.

CHARLES II, roi d'Espagne, 61 - 64.

CHARLES VI, empereur d'Autriche, 209.

CHEVALIERS, Longue rue des,
Langeridderstrate, à Bruxelles, 67.

CLOET, (Gilles), proviseur de l'hôpital
Saint-Jacques, II, III. - Id. de la
confrérie, III.

CLOET, (Michel), mambour de l'hôpital
Saint-Jacques, 34.

COENDERS, (Jacques), notaire à
Bruxelles, 36.

COLLET, (Barthélémy), fondation au
profit de la Chapelle Notre-Dame de
Bon-Secours, 192.

COURTRAI, prov. Flandre occid., chef-
lieu d'arrond. - *Porte*, voir
Rysselporte.

CRAKERE, (Siger de), mambour de
l'hôpital Saint-Jacques, 34.

D.

DANDS, (Jean), alias de GREEVE, 31.

DESPREZ, (Jean-Baptiste), maître
chirurgien à Bruxelles, 205.

DOODT, (Nicolas), voir DORT.

DOREMANS, (Nicolas), recteur de la
Chapelle N.-D. de Bon-Secours, 190,
191.

DORT, (Nicolas), alias DOODT (van der),
196.

DRUGMAN, (G. - Nicolas), directeur de
l'hôpital Saint-Pierre, receveur de
l'hôpital Saint-Jacques, 168 - 169.

DRUYNEN, (Corneille van), mambour
de l'hôpital Saint-Jacques, 33.

DULLAERT, (Martin), clerc et receveur
de l'hôpital Saint-Jacques, 79.

DUVENVOORDE, (Guillaume de), III.

E.

ELST, (Jean van der), 200.

ELST, (Quentin van der), 195.

F.

FOLCKAERT, (Pierre), époux
d'Elisabeth PHAELETIUS, 26.

FROYERE, (Nicolas), fils de feu Arnoul,
mambour de l'hôpital Saint-Jacques,
II, 11, 176.

G.

GAUCHERET, (François), recteur de la
chapelle N.-D. de Bon-Secours, 191.

GEMERT, (Christophore - François van),
archer et garde noble, 177.

GESMARY, (Louis), 208.

* Les chiffres romains renvoient aux pages de l'introduction, les nombres en chiffres arabes aux numéros de l'inventaire.

GHORIJS, (Gossuin), I.

GINDERACHTER, (Henri van), 199.

GOEDENS, (Gertrude), 31.

GREEVE, (Jean de), voir DANDES.

GREVE, (Jean de), receveur de l'hôpital
Saint-Jacques, 86 - 88.

GUCHTE, (Henri van den), 32.

H.

HALEWYCK, (Josse), 207.

HAMERE, (Henri de), prêtre, 73.

HAMERE, (Vincent de), prieur des
dominicains de Bruxelles, 73.

HAMME, (Libert van), receveur ducal du
quartier de Bruxelles, 27, 35.

HEETVELDE, (Guillaume van den),
mambour de l'hôpital Saint-Jacques,
33.

HERISSEM, (baron de), 206.

HEUZE, (Guillaume), receveur de
l'hôpital Saint-Jacques, 90 - 96.

HOPITAL, rue de l', à Bruxelles, 73.

HOUWAERT, (Jean-Baptiste), 200.

HUEGHENS, (Nicolas), receveur de
l'hôpital Saint-Jacques, 135.

J.

JANSSENS, (Pierre), doyen du métier
des ébenistes, 188.

JEAN XXII, pape, 4.

JEAN III, duc de Brabant, I, 2, 3.

JEAN, prévôt de Saint-Jacques-sur-
Coudenberg à Bruxelles, 4.

K.

KAMPENHOUT, prov. Brabant, arrond.
Hal-Vilvorde, 209.

KEMPENERE, (Gérard de), 200.

KESTERBEKE, (Arnoul de), 34.

Keyser, (de), maison à Bruxelles, 193.

L.

LAEKEN, prov. Brabant, arrond.
Bruxelles - capitale, 21.

LAEKEN, (petite porte de), à Bruxelles,
193.

LAEKEN, (porte de), à Bruxelles, 174.

Langeridderstrate, voir CHEVALIERS.

LAUWERS, (Jean), notaire à Bruxelles,
66.

LEEUW-SAINT-PIERRE, prov.
Brabant, arrond. Hal-Vilvorde, 38 -
39.

LE FEBVRE, *contador* des gens de
guerre, 207.

LE MIRE, (Barthelémy), 207.

LEYNIEERS, (Henri), receveur de
l'hôpital Saint-Jacques, 36, 147 - 162.

LIERE, *Lyre*, ("Art" van), prêtre, clerc et
receveur de l'hôpital Saint-Jacques,
II, 11.

* Les chiffres romains renvoient aux pages de l'introduction, les nombres en chiffres arabes aux numéros de l'inventaire.

LIERE, *Lyre*, ("Art" van), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, II, 11, 17.

LIESVELT, (Elisabeth van), 26.

LIESVELT, (Guillaume van), 25.

LIEVENS, (Jean), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, 17.

LION, (Jean-François), receveur de l'hôpital Saint-Jacques, 131 - 134, 174, 175, 196.

LION, (Pierre), procureur, 196.

M.

MABEERT, (Michel van), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, II, 11.

MACHELEN-SAINTE-GERTRUDE, prov. Brabant, arrond. Hal-Vilvorde, 40 - 42, 49 - 50.

MAELEN, (van), secrétaire du collège de médecine (?), 205.

MALEN, (J.-B. van der), prêtre, 192.

MARCHE-AU-BETAIL, à Bruxelles, 176.

MATHIJS, (Guillaume), 34.

MEERBEEK, prov. Brabant, 69.

MELDERT, (Jacques de), notaire à Bruxelles, 5, 73.

MERTENS, (Georges), habitant de Bruxelles, 203.

MESKENS, (Gilles), 36.

MEULEN, (Guill. van der), 200.

MEYS, (Martin), 209.

MICHIELS, (Charles), 209.

MIDDELBORCH, (Barbe), 199.

MIDDELBORCH, (Josse), receveur de l'hôpital Sant-Jacques, 81 - 85.

MOENS, (Henri), 33.

MOL, (Roland de), amman de Bruxelles, 30.

MOLENBEEK-SAINTE-JEAN, prov. Brabant, arrond. Bruxelles-capitale, 43 - 45.

MONS, (Henri-Joseph van), notaire à Bruxelles, 177.

MOSSELMAN, (Jean), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, 80.

MOYENSOEN, (Jacques), 67.

N.

NESTE, (Pierre van), 202.

NETHENEN, (Jean van), prêtre, 73.

NOOT, (Guillaume vander), notaire à Bruxelles, 174.

NOTRE-DAME DE BON-SECOURS, chapelle à Bruxelles, V, VI, 74, 177, 179 - 192. - Recteurs, voir DOREMANS, GAUCHERET, VANDERMARCK. - Mambours, voir BERGHEN.

NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE, paroisse à Bruxelles, table des pauvres, 58.

NUWENHOVE, (Jean van den), commissaire à la taxation, 30.

* Les chiffres romains renvoient aux pages de l'introduction, les nombres en chiffres arabes aux numéros de l'inventaire.

O.

OBBERGE, (Pierre de), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, 34.

OLLIMAERT, (Christophe), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, 80.

ONSER VROUWEN BRUEDEREN, (Jean van), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, 17.

OPHEM, (Jacques van), receveur ducal du quartier de Bruxelles, 199.

OVERMOLEN, porte d', à Bruxelles, I.

P.

PARIJS, (Jean van), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, 171.

PEEMANS, (Philippe), maître ébéniste, 188.

PENNINCKX, (Henri), 186.

PHAELETIUS, (Elisabeth), épouse de Pierre FOLCKAERT, 26.

PHILIPPE IV, roi d'Espagne, 203.

PONTE, (Henri de), dit de Zaventines, changeur à Bruxelles, I.

R.

RAES, (Marie), 74.

RAVENSTEYN, ferme dans la franchise de TER VUEREN, 177.

RIKAERT, (Jean), mambour de l'hôpital Saint-Jacques, 17.

ROELANTS, (Catherine), 198.

ROSSEM, (van), huissier, 67.

RUYSBEECK, cour censale dans la paroisse de KAMPENHOUT, 209.

Rysselporte, à Courtrai, 202.

S.

SAINT-CORNEILLE, hôpital pour les pèlerins à Bruxelles, I, IV, V.

SAINT-GERY, paroisse à Bruxelles, table des pauvres, 57.

SAINT-JACQUES, hôpital, clercs et receveurs, voir ASSCHE, AVOORT, BARONAIGE, BERGHEN, DULLAERT, HEUZE, HUEGHENS, LEYNIERS, LIERE, LION, MIDDELBORCH, SCHILDE, SPAENS, WAUWERMANS, WIELE, ZYPE. - Mambours et proviseurs, VOIR ANDERLECHT, BAUTSOEN, BEERTHEM, BLANCKAERT, BOEL, BRUYSEGHEM, CAMBORRE, CLOET, CRAKERE, DRUYNEN, FROYERE, GREVE, HEETVELDE, LIERE, LIEVENS, MABEERT, MOSSELMAN, OBBERGE, OLLIMAERT, ONSER VROUEN BRUEDEREN, PARIJS, RIKAERT, SCOLEMEESTER, SCOTELVOET, SNELLAERT, SPYSKEN, STRATEN, VLAEST, VLEESCHOUWERE, VRIENT, VRIENTSCAP.

SAINT-JACQUES-SUR COUDENERG, abbaye à Bruxelles, prévôt, voir JEAN.

SAINT-JULIEN, hôpital pour les pèlerins à Bruxelles, I, IV, V, 55.

SAINT-LAURENT, hôpital pour les pèlerins à Bruxelles, I, V, 59.

SAINT-MICHEL, abbaye à ANVERS, abbé, 4.

* Les chiffres romains renvoient aux pages de l'introduction, les nombres en chiffres arabes aux numéros de l'inventaire.

SAINT-PIERRE, hôpital à Bruxelles, V. -
Directeur, voir DRUGMAN.

SAINTE-GUDULE, collégiale à
BRUXELLES, chanoine et trésorier,
voir WOLUWE. - Table des pauvres,
56.

SCHILDE, (Thomas van den), receveur
de l'hôpital Saint-Jacques, 70, 76,
127 - 130.

SCHUTTEPUT, (Anne van), 200.

SCOLEMEESTER, *Scoelmeester*,
(Jacques), proviseur de la confrérie,
III. - Proviseur de l'hôpital Saint-
Jacques, III.

SCOTELVOET, (Jean), proviseur de
l'hôpital Saint-Jacques, III.

Simpelhuys, à Bruxelles, 174, 193.

SMITH, (Claire de), veuve d'Arnoul
Rampaert, 193.

SNELLAERT, (Martin), proviseur de
l'hôpital Saint-Jacques, III.

SPAENS, (Corneille), receveur de
l'hôpital Saint-Jacques, 19, 67, 75,
117 - 124, 185, 186. - Ses héritiers,
173.

SPYSKEN, (Antoine), mambour de
l'hôpital Saint-Jacques, 79, 171.

SPYSKEN, (Martin), mambour de
l'hôpital Saint-Jacques, 171.

STARHEMBERG, (Georges - Adam,
prince de), IV.

STRAETEN, (Jean-Baptiste van der),
prêtre de la cathédrale de Tournai,
204.

STRAETMANS, (?), menuisier, IV.

STRATEN, (Jean van der), mambour de
l'hôpital Saint-Jacques, 80.

T.

TEINTURIERS, (coin des),
Verwershoeck, à Bruxelles, 51 - 52,
183.

THOMAS, (frère), provincial de l'ordre
des carmes de la province de Cologne,
176.

TIRLEMONT, prov. Brabant, arrond.
Louvain, Chambre des Tonlieux, 194.

TOLLENAERS, (P. J.), notaire à
Bruxelles, 189.

U.

URBAIN VIII, pape, 180.

V.

VANDERMARCK, (Henri), recteur de la
chapelle N.-D. de BON-SECOURS,
190.

VARLE, *Varlée*, (Gaspard - François),
notaire à Bruxelles, 207.

VELDE, (Catherine van den), 34.

Verwershoeck, voir TEINTURIERS.

VLAEST, (Abraham van der), mambour
de l'hôpital Saint-Jacques, 80.

VLEESCHOUWERE, (Jean de),
proviseur de l'hôpital Saint-Jacques,
10.

VLEEST, (François van der), prieur des
carmes de Bruxelles, 176.

VRIENT, (Guillaume de), proviseur de
l'hôpital Saint-Jacques, 10.

VRIENT, (Jean de), mambour de
l'hôpital Saint-Jacques, II, 11.

* Les chiffres romains renvoient aux pages de l'introduction, les nombres en chiffres arabes aux numéros de l'inventaire.

VRIENTSCAP, (Pierre), mambour de
l'hôpital Saint-Jacques, 79.

W.

WAMBEEK, prov. Brabant, canton de
Lennik, 46 - 48.

WAELEHEM, (J. de), 27.

WAUWERMANS, (Jean-Baptiste),
receveur de l'hôpital Saint-Jacques,
125 - 126.

WIELE, (Adrien van den), secrétaire du
conseil de Brabant, 171.

WIELE, (Pierre van den), cleric de
l'hôpital Saint-Jacques, 171.

WOLUWE, (Gilbert van), chanoine et
trésorier de l'église Sainte-Gudule,
21.

WOLUWE-SAINT-ETIENNE, prov. de
Brabant, canton de Zaventem, 49 -
50.

Y.

YSSCHE, (Etienne van), cleric des
receveurs de la ville de Bruxelles,
199 - 201.

Z.

ZAVENTEM, prov. Brabant, arrond.
Hal-Vilvorde, 49 - 50, 71.

ZYPE, (Dominique van den), receveur de
l'hôpital Saint-Jacques, 74, 136 - 138.

* Les chiffres romains renvoient aux pages de l'introduction, les nombres en chiffres arabes aux numéros de l'inventaire.

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGES</u>
Introduction	I à VI.
A. Généralités	1
Origine de l'hôpital.	
Privilèges généraux.	
B. Etat et administration des biens.	2
Chartrier.	
Cartulaires.	
" Resolutieboeken ".	
Censiers.	3
Rentes et créances diverses au bénéfice de l'hôpital.	
Rentes et obligations diverses à sa charge.	5
Baux.	6
Rachats de rentes.	7
Créances irrécupérables.	8
Litiges et procès.	9
C. Comptabilité.	9
D. Gestion des mambours, receveurs et clercs.	17
E. Chapelle de l'hôpital.	18
Chapelle N.-D. de Bon-Secours.	
F. Pièces sans rapport apparent avec le fonds.	21
Table de concordance entre les cotes de l'inventaire Wouters et celles du présent inventaire.	24
Table des noms de personnes et de lieux.	28